Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 71 (2000)

Heft: 2

Artikel: 1925-2000: 75 ans de l'ADIJ: futurs possibles, futurs souhaitables:

quelles institutions nous faut-il pour gérer l'avenir?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824410

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

5) Commission sociale.

Elle a prévu de remettre sur pied des rencontres intergénérations. Devant le succès remporté par la première expérience réalisée à Moutier, il est envisagé d'organiser des manifestations du même genre ailleurs (Delémont, Porrentruy, Saint-Imier, etc.).

6) Commission juridique.

Elle a planifié un colloque intitulé «droits et obligations des commissions d'écoles». Destiné en priorité aux membres des commissions d'écoles de nos régions, cette manifestation s'adressera aussi aux parents d'élèves et aux enseignants.

La CJ prépare également une manifestation sur les nouvelles lois sociales, qui sont en révision dans les deux cantons (par exemple loi d'action sociale et loi en faveur des demandeurs d'emploi dans le canton du Jura). L'objectif sera d'informer les personnes et les organismes concernés sur les divers éléments des nouvelles lois et, aussi, de former ces personnes en ce qui concerne l'application de ces nouvelles dispositions.

Plusieurs autres projets ont été mis en chantier pour les années à venir :

- le pouvoir disciplinaire des collectivités (par exemple en cas de licenciement de personnel);
- la responsabilité des autorités communales (par exemple en cas d'accident) ;
- l'ouverture des marchées publics (importants changements des règles, notamment pour les communes, qui seront désormais concernées).

Notre programme pour 2000 et 2001 est largement influencé par les activités liées à la célébration du 75e anniversaire de l'association. Sa réalisation prendra néanmoins en compte la nécessité de satisfaire à l'objectif d'équilibre financier global de l'association.



l'assiette-canicule, par exemple... servie sur la terrasse à MONT-CROSIN Tél. 032 944 14 55

1925-2000 : 75 ans de l'ADIJ

Futurs possibles, futurs souhaitables

Quelles institutions nous faut-il pour gérer l'avenir?

La gestion de l'État - à ses divers niveaux : Confédération, cantons, communes - est aujourd'hui source d'interrogations. Les conditions dans lesquelles doivent travailler et agir politiques, administratifs et citoyens sont devenues de plus en plus instables, complexes et imprévisibles.

La globalisation en particulier bouleverse les cadres de référence traditionnels. Elle suscite et va susciter encore beaucoup d'interrogations. Deux des composantes de la mondialisation notamment apparaissent comme très problématiques.

Premièrement, sa philosophie, que l'on pourrait résumer par «que le meilleur gagne» pousse non seulement les différentes parties du monde à une compétitivité féroce mais est incompatible avec le rôle de l'État qui doit lui se soucier de tous ses membres, bons et moins bons, forts et faibles.

Deuxièmement, la vitesse des transformations en cours contraint à une adaptation permanente du système alors que celui-ci n'est pas conçu pour des réactions aussi rapides. S'ajoute encore à cela une pression financière qui soumet les gouvernements à des choix dictés trop souvent par l'urgence.

Face à des enjeux et des problèmes de plus en plus difficiles à maîtriser, il est impératif de mettre en place de nouvelles formes de gestion de la cité. Acteur parmi d'autres, au nom de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'État doit conserver un rôle clé qu'il convient de redéfinir, dans le but premier et essentiel de préserver et de mieux fonder sa légitimité. L'enjeu est de taille.

Lors du séminaire qu'elle organisera à l'automne sur ce thème, l'ADIJ proposera quelques éléments de réponse à cette interrogation fondamentale. Par une démarche qui se veut prospective, elle cherchera à nourrir la réflexion et à susciter le débat. Il ne s'agira pas de trancher entre le «plus d'Etat» et le «moins d'État» mais de tendre vers le »mieux d'État», en rappelant aussi les exigences de l'action citoyenne.